



# Comprendre le nouveau bac en 5 points

Les lycées de la région ont jusqu'au 14 février pour lancer le bac (et jusqu'au 28 à l'échelle nationale). En quoi consiste la nouvelle formule du bac ? Epreuves, sujets, copies, comment ça fonctionne ? Explications en 5 points.

Dans l'académie de Normandie (qui regroupe depuis le 1<sup>er</sup> janvier l'académie de Caen et de Rouen), ce sont près de 10 000 élèves en classe de 1<sup>re</sup> qui se frottent au nouveau baccalauréat, celui de la réforme Blanquer, depuis lundi 20 janvier. Vacances scolaires obligent, les élèves normands ont jusqu'au 14 février pour passer les épreuves selon les établissements. Chaque lycée peut choisir la date des examens, entre le 20 janvier et le 14 février.

## 1. Quelles épreuves les élèves de 1ere vont-il passer en janvier-février ?

Entre le 20 janvier et le 14 février, les élèves de 1<sup>re</sup> générale vont passer une épreuve d'histoire-géographie (2 heures), une épreuve de langue vivante 1 (1h) et une épreuve de langue vivante 2 (1h). Pour les 1ere technologiques, il y aura de l'histoire-géographie (2h), langues vivantes 1 et 2 (1h chacune) et des mathématiques (2h).

## 2. Comment sont choisis les sujets ?

Une banque nationale de sujets a été mise en place via un site internet. Cette banque de données, à disposition de tous les professeurs, a ouvert plus tard que prévue : le 9 décembre 2019 au lieu du 2 décembre. Les professeurs ont été invités à choisir des sujets correspondants à leur matière dans cette banque. Au 20 janvier, il y a 1 400 sujets dans la banque de données. Dans le Calvados, une dizaine de lycées a refusé de choisir des sujets.

« **Nous avons été prévenus, explique Xavier Gauchard, le doyen des inspecteurs de l'académie de Caen. Dans ces cas-là, ce sont des inspecteurs qui ont choisi les sujets. Toutes les épreuves auront bien lieu en Normandie** », rassure-t-il.

## 3. Par qui sont corrigées les copies ?

Toutes les copies sont anonymes et seront dématérialisées. Elles sont corrigées par un autre professeur dans un établissement différent.

## 4. Les élèves auront-ils accès à leurs copies ?

Oui. « **La commission d'harmonisation des notes se tient pour l'académie de Normandie le 13 mars** », explique Xavier Gauchard. Après cette date-là, les élèves pourront se connecter avec un identifiant fourni sur leur convocation. Ils auront accès à leur copie notée et annotée. « **Les élèves auront la possibilité d'en parler avec leur professeur et de s'améliorer si besoin pour les épreuves d'après** ».

### 5. À quoi servent les notes obtenues ?

Chaque épreuve passées en janvier-février compte pour 1,67% dans la note finale du bac. Plus concrètement toutes les épreuves en contrôles continus (janvier-février/mars-avril en 1ere et mars-avril de Terminale) représentent 30% de la note finale du bac. À cela s'ajoutent les notes sur les bulletins scolaires de 1ere et de terminale (10% de la note finale du bac) et les notes des épreuves finales (60% de la note du bac).

Margaux Rousset



Les premières épreuves de contrôle continu ont débuté dans l'ensemble des lycées de l'académie de Normandie. (©MG/Liberté le Bonhomme libre) undefined